FONDATION NOTRE-DAME CASTEL

Guide d'établissement

à l'intention des résidents et des familles

Mot du directeur

Vous projetez de vivre à la Fondation Castel Notre-Dame ?
Nous avons à cœur de mettre en œuvre tout ce qui nous est possible afin que ce séjour se déroule de manière agréable et sécuritaire et qu'il corresponde à vos attentes.

Cette étape constitue un événement majeur dans votre chemin de vie et nous nous employons à faire de notre établissement communautaire votre nouvelle résidence, proche de vos habitudes, grâce à un accompagnement de qualité dans un environnement convivial.

La philosophie de la Fondation Castel Notre-Dame repose sur la promotion de l'autonomie et le respect de la personne âgée dans sa dimension physique, psychique, sociale et spirituelle dans un milieu ouvert sur la Ville et dans le respect de la liberté de chacun.

Dans ce contexte, votre accompagnement devient la responsabilité de tous nos secteurs d'activité. Afin d'honorer le mandat que vous nous confiez, notre personnel formé s'adapte à vos besoins dans les actes et les soins du quotidien et prend en considération vos demandes.

Ce guide a été rédigé afin que vous puissiez comprendre chaque point sans avoir à le lire dans son ensemble. Vous découvrirez les informations principales qui vous permettront de vous familiariser avec votre futur environnement dans les chapitres suivants :

- Notre établissement
- Gouvernance
- Philosophie
- Charte éthique
- Accompagnement
- Services hôteliers
- Inscription
- Administration et finances
- Prestations
- Limites

L'environnement d'un établissement médico-social (EMS) est complexe et peut générer des interrogations. Nous nous ferons un plaisir de vous aider et de vous renseigner dans toutes vos démarches.

Jérémie Lugari
Directeur

Afin de faciliter la lecture, la forme masculine est privilégiée.

Les photos réalisées en interne sont utilisées avec l'aimable autorisation des personnes ou des familles.
Éditions 2020 - 0105B20200825

Notre établissement

La Fondation Castel Notre-Dame est un établissement médico-social (EMS) reconnu d'utilité publique par le Canton du Valais. Pour son exploitation, elle est soumise au contrôle du Service cantonal de la santé publique et à ses directives. Elle est membre et collabore avec l'Association Valaisanne des EMS, l'AVALEMS. L'institution dispose de 105 chambres pouvant accueillir 122 pensionnaires.

Histoire

L'établissement a été fondé par la congrégation des sœurs de Saint Maurice en 1954. Sous l'impulsion des autorités communales de Martigny, la congrégation décide d'agrandir le Castel Notre-Dame devenu exigu. En 1970 s'érigent alors les bâtiments que nous connaissons aujourd'hui avec l'adjonction d'une chapelle en 1998. En 2012, en raison de la réduction de ses forces vives, la congrégation décide de se retirer en transmettant l'exploitation du Castel Notre-Dame à la Fondation actuelle. Aussi, en raison de l'importance régionale de l'établissement, la commune de Martigny décide de reprendre son exploitation et d'associer à ce projet les communes de Martigny-Combe, Bovernier et Trient. La congrégation est toujours présente sous la forme d'une communauté qui réside au Castel Notre-Dame et participe activement à l'activité d'accompagnement social et spirituel.

La Fondation

Constituée le 21 septembre 2011, notre organisation a pour but de venir en aide aux personnes âgées, malades et en situation de handicap par l'exploitation d'établissements médico-sociaux, notamment le home pour personnes âgées le Castel Notre-Dame à Martigny. Elle peut fournir toutes les prestations de service en particulier dans le domaine des soins, des repas et des prestations sociales dans un but d'intérêt public.

Inscription

Conditions d'admission

L'établissement accompagne les citoyennes et citoyens ayant atteint l'âge de la retraite et domiciliés en Valais, dont l'état de santé exige une assistance ou des soins réguliers. L'établissement facilite l'accès aux personnes domiciliées sur les communes partenaires de Martigny, Martigny-Combe, Bovernier et Trient.

Inscription

Toute personne intéressée à rejoindre la Fondation Castel Notre-Dame peut en faire une demande sans engagement. Les critères de priorité sont définis pour chaque situation par la direction de l'établissement en fonction de l'urgence de la demande et des places disponibles. Le formulaire d'inscription est accessible sur www.fondationcastel.ch ou sur demande au secrétariat.

Gouvernance

Le Conseil de Fondation est composé de représentants des communes affiliées à Martigny, Martigny-Combe, Bovernier et Trient et de membres ayant des compétences transversales utiles dans la gouvernance de notre activité. Nous accueillons les résidents valaisans et offrons une priorité aux résidents des communes affiliées.
Retrouvez la composition du Conseil de Fondation sur notre site internet www.fondationcastel.ch.

Philosophie

Notre philosophie repose sur la promotion de l'autonomie et du respect de la personne âgée dans sa dimension physique, psychique, sociale et spirituelle.

Nous considérons que la liberté est une disposition fondamentale des droits humains et le point central de la dignité humaine.
Les collaborateurs de la Fondation s'engagent à établir avec vous, ainsi qu'avec votre famille, une relation de confiance basée sur la qualité de l'accueil, de l'écoute et de l'attention. Cet accompagnement est réalisé en respectant vos choix de vie et vos habitudes, afin que vous-même et vos proches soyez partenaires de votre projet de vie.

Nous collaborons avec l'ensemble des partenaires dans le but d'améliorer la pratique dans une optique de réseau et de recherche de la qualité afin de transformer tous les défis en véritable opportunité de progression.

Visites

Les visites sont libres à toute heure dans les chambres et dans les lieux communs dans la limite du confort des résidents et du temps octroyé pour les soins et les situations particulières.

Travail de réseau

Nous croyons aux synergies et à l'échange des compétences, c'est pourquoi la Fondation est membre, collabore et soutient de nombreux partenaires : Association Valaisanne des Établissements Médico-sociaux (AVALEMS), le Centre Médico-social (CMS), le Pool Éthique Clinique de l'AVALEMS, Alzheimer Valais, Palliative-VS, Viva Anima, Association Valaisanne des Infirmiers(ères)-Chefs(fes) en EMS (AVICEMS), Association Valaisanne des Aides-Soignants(e)s Certifié(e)s (AVASC), Structure de soins de jour Les Acacias, Pattes tendues, Fondation Barry et de nombreuses autres associations régionales.

Participation des résidents

Grâce à une démarche d'intégration, nous vous permettons de participer activement à l'évolution de l'établissement. Des forums et commissions composés d'habitants sont régulièrement activés. La Fondation s'améliore continuellement grâce à ces espaces, à vos commentaires, suggestions et aux résultats des enquêtes menées tout au long de l'année.

Institution intégrée

La Fondation se veut un établissement citoyen, faisant partie de la Ville et orienté vers la collectivité. L'établissement existe dans un territoire et cherche les interactions avec les partenaires locaux.

Participation et implication des bénévoles

Nous faisons appel à des bénévoles dans l'ensemble des services. Cette démarche nous permet de renforcer nos prestations et vise à garantir la sociabilisation. Cela crée des contacts privilégiés en dehors de la relation d'accompagnement professionnel.

Directives anticipées et représentant thérapeutique

Nous encourageons la rédaction de directives anticipées. Elles vous offrent la possibilité de recevoir le traitement médical que vous souhaitez lorsque votre état de santé ne vous permet plus d'exprimer votre volonté.
De la même manière, vous pouvez désigner un représentant thérapeutique habilité à vous représenter et à choisir à votre place les soins à vous prodiguer dans les mêmes circonstances. Un formulaire est proposé

à votre entrée dans l'établissement. Les directives anticipées et le représentant thérapeutique peuvent être modifiés ou annulés à tout moment par vos soins.

Représentant administratif

Vous pouvez désigner un mandataire afin de gérer vos affaires administratives courantes et votre relation avec notre Fondation.

Voies de recours

La qualité de la prestation est essentielle pour nous. Des propositions, remarques ou plaintes peuvent être formulées oralement ou par écrit aux responsables des services, à l'infirmière-cheffe ou à la direction. En cas de difficulté, il est recommandé de vous adresser à la direction de l'établissement. Une solution immédiate ou une rencontre vous sera proposée. Si nous ne pouvons pas résoudre un différend à la satisfaction des deux parties, vous pouvez faire usage des procédures administratives et/ou judiciaires prévues selon les législations en vigueur et renseignées dans la brochure « Droits des patients ». Au même titre, la Fondation peut saisir ces organes afin de faire valoir ses droits.
www.vs.ch

Amélioration continue

Nous mettons un point d'honneur à améliorer constamment nos prestations, c'est pourquoi nous sommes sensibles à vos remarques, commentaires, suggestions…

Protection de l'adulte (APEA)

Afin de préserver vos intérêts et en raison de son rôle de garant de votre intégrité physique et psychique, mais encore de son devoir de protection ou d'annonce, l'établissement se réserve le droit de faire valoir des situations exceptionnelles auprès de l'Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte (APEA).

Annonce spontanée

Notre établissement est soumis au devoir d'annonce spontanée auprès du médecin cantonal pour les situations exceptionnelles et les accidents graves au sens de l'article 85 de la loi sur la santé.

Mesures limitant la liberté de mouvement

Pour des situations particulières et dans le respect des directives en vigueur, l'établissement propose des mesures limitant la liberté des personnes afin de les protéger de certains risques. Ces conditions impliquent l'accord du résident ou des proches ainsi que la validation d'un médecin. L'EMS ne peut pas à lui seul décider d'une telle mesure. Ces mesures concernent, par exemple, les montres anti-fugues, les tapis-sonnettes, les barrières de lit ou les tablettes sur une chaise roulante. Source, compléments et formulaire de recours sur www.vs.ch.

Engagement mutuel

La direction veille à ce que le personnel s'acquitte de ses tâches avec respect et bienveillance. Elle vous demande, ainsi qu'à vos familles et à vos proches, de témoigner également du respect à son égard. Vous vous engagez, par une attitude positive, à respecter la vie en collectivité. Si, par votre attitude ou le non-respect du règlement, vous compromettez le bon fonctionnement de l'établissement et les rapports harmonieux avec les personnes, la Fondation peut mettre un terme à votre contrat et vous demander de quitter l'établissement.

Changement de chambre

Pour notre organisation, il est parfois indispensable de proposer un changement de chambre pour favoriser votre intérêt et votre bien-être ou ceux du collectif. Le changement de chambre est discuté avec vous et vos proches. Les équipes se chargent du transfert du mobilier et des affaires personnelles.

Notre établissement médico-social a pour mission d'accueillir et d'accompagner en séjour de longue durée des personnes âgées dont l'état de santé est altéré par un handicap, une maladie ou les effets de la sénescence. Nous nous voulons, avant tout, au service de la vie, de la dignité, de l'épanouissement et de la vocation personnelle de chaque résident. Votre satisfaction et votre bien-être se trouvent donc au cœur de nos activités.

Nous vous proposons un environnement de qualité regroupant trois objectifs essentiels :

Un lieu ouvert

Amener, dans la vie de tous les jours, de la joie et de la fraîcheur aux résidents.

Nous accueillons à toute heure votre famille, vos visites ainsi que divers groupes d'enfants, de jeunes et des sociétés. Notre porte s'ouvre aussi dans l'autre sens et certains pensionnaires sortent régulièrement seuls ou accompagnés pour continuer à participer à la vie sociale de la région. Nous encourageons vivement les personnes qui le peuvent à inviter leur parent pour un repas à la maison ou au restaurant, une sortie dans un lieu connu et riche en souvenirs.

Charte éthique

Un lieu de soin

Créer un cadre de vie le plus proche possible du cadre habituel des résidents, dans le respect de la dignité et de l'intimité, en apportant soutien et suppléance pour les activités de la vie quotidienne, dans un cadre de soins thérapeutiques et palliatifs.

Nous désirons vous proposer des soins de qualité s'inscrivant dans un concept d'accompagnement individualisé et global. Ainsi nous cherchons à recréer un cadre de vie le plus proche possible de vos habitudes, dans le respect de votre dignité et de votre intimité. Nos équipes de soins sont particulièrement formées dans l'accompagnement des personnes âgées.

Un lieu vivant

Offrir un programme et des espaces conviviaux aux résidents.

Nous proposons un programme d'animation varié, dans le respect des différences et des possibilités de chacun. Le personnel est également à disposition pour vous permettre de participer à des activités hors de l'établissement.
La cafétéria est un espace convivial offrant la possibilité de passer un moment agréable avec votre famille et vos proches. Afin de favoriser les contacts sociaux, les espaces du Castel Notre-Dame sont ouverts aux citoyens, aux résidents du quartier et à la population en général.

Afin de garantir ces trois objectifs primordiaux, nous nous engageons sur la politique et les valeurs suivantes :

- Chaque pensionnaire a droit à un lieu de vie adapté à ses besoins. Sa chambre lui est assurée comme un lieu privé et intime. Il a accès à tous les lieux communs.
- Chaque pensionnaire a droit au maintien de ses relations familiales et de ses réseaux d'amis.
- Chaque pensionnaire garde la liberté de choisir son mode de vie, d'assistance et de soins dans les limites institutionnelles. A ce jour, la Fondation Castel Notre-Dame refuse toute démarche relative à l'assistance au suicide.
- Chaque pensionnaire conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.
- Chaque pensionnaire est encouragé à conserver des activités manuelles et intellectuelles. Il peut participer aux activités religieuses de son choix.
- Chaque pensionnaire a droit à l'écoute, à l'information, à un encadrement sécurisant et à des soins de qualité.
- Les soins et services sont dispensés par du personnel formé de manière adéquate.

La Fondation Castel Notre-Dame se concentre à maîtriser l'ensemble des processus existants dans son organisation et à les améliorer de façon permanente.
Chaque collaborateur exerce son travail avec un objectif de qualité. L'encadrement favorise un environnement de travail sain assurant la santé et la sécurité des collaborateurs. L'entreprise ne tolère pas les atteintes à l'intégrité des personnes quelles que soient leurs formes.

Liberté confessionnelle

Chaque personne est respectée dans sa foi.

Vous avez droit au respect et à la considération de vos convictions personnelles et religieuses en accord avec les coutumes et mœurs de notre pays. Chaque personne est respectée dans sa foi. Deux messes catholiques sont célébrées et libres d'accès chaque semaine. Des cultes protestants sont organisés plusieurs fois par année et des intervenants d'autres religions sont présents auprès de leurs fidèles. La communauté des sœurs de Saint Maurice, fondatrice de l'établissement, a maintenu sa présence et participe à l'accompagnement spirituel selon votre souhait et quelles que soient votre confession et vos croyances.

La Fondation se veut une institution ouverte et vivante, ainsi qu'un lieu de soins le plus proche possible du cadre de vie habituel des résidents.
Nous avons le souhait de vous accompagner en répondant, dans la mesure du possible, à vos besoins physiques, sociaux et spirituels, afin de garantir votre intégrité et votre dignité. L'ensemble du personnel respecte la personne âgée comme tout citoyen et toute citoyenne adulte et prend en considération sa culture, son origine socio-économique, ses convictions religieuses ou politiques, ses habitudes et sa vie privée.
Afin d'améliorer constamment votre bien-être, votre accompagnement et votre sécurité, nous faisons confiance à du personnel compétent, qualifié et motivé.

L'établissement médico-social Castel Notre-Dame

Un lieu de vie.

La Fondation a pour but d'assurer la sécurité des résidents grâce à un environnement et du matériel adaptés, une surveillance optimale et des soins exécutés selon les normes en vigueur, tout en respectant le pouvoir de décision des résidents, leur autonomie, de même que les choix établis dans les directives anticipées.

Soins et encadrement

Les soins et l'encadrement médicalisé constituent la plupart des actes des professionnels de l'institution envers les résidents. Ces domaines comprennent le suivi des traitements ainsi que l'accompagnement ou la suppléance pour les activités de la vie quotidienne. L'institution tient compte des besoins biologiques, psychologiques, sociaux et spirituels de chaque résident et chaque résidente.

Ces besoins, variables dans le temps, prédominent sur l'organisation des soins, afin de vous offrir un accompagnement individualisé encourageant à maintenir votre indépendance, votre liberté de faire des choix et votre autonomie. Vous pouvez ainsi conserver votre médecin traitant, votre pharmacie habituelle, ainsi que vos autres prestataires (médecin spécialisé, podologue, coiffeur, etc.) si vous le souhaitez.

Les liens sociaux avec vos proches, ainsi qu'avec les autres résidents, sont encouragés et valorisés en tout temps. Selon leur désir et leurs possibilités, vos proches participent à votre vie et à vos soins. Les relations avec les autres résidents sont facilitées par l'intercession d'un soignant ou d'un animateur.

Animation socioculturelle

Vous êtes encouragé à conserver des activités manuelles, intellectuelles et sociales. Vos ressources sont valorisées afin que votre rôle social et vos compétences perdurent. Nous offrons des loisirs adaptés pour répondre à vos attentes quel que soit votre état de santé. L'équipe d'animation propose une palette d'activités individuelles ou collectives, ainsi que des sorties, favorisant la rencontre, la créativité, la réflexion et l'échange. Les résidents sont impliqués dans les processus de choix grâce à des consultations et des forums. À travers diverses méthodes, des espaces démocratiques sont favorisés afin que les activités et le fonctionnement de l'établissement soient régulièrement adaptés à vos besoins.

Vous avez la possibilité d'inviter des personnes de votre choix pour partager vos repas et ainsi maintenir des relations avec vos proches, votre famille et vos amis. Les sorties en famille ou en réseau sont encouragées, ainsi que la participation à des activités à l'extérieur de l'établissement. Tous les jours et sur demande, nous organisons des tables réservées aux résidents qui souhaitent accueillir leur famille et leurs amis afin de partager un repas. Plusieurs fois dans l'année, des repas de fête sont organisés avec la présence des familles, comme la journée de Pâques, la Fête des Mères, le 1er août, la brisolée d'automne et les fêtes de fin d'année.

Alzheimer et troubles cognitifs apparentés

Les personnes souffrant de troubles cognitifs sont intégrées dans les différents services de l'établissement. Les familles sont informées des conditions et des risques quant à une sortie inopportune. L'accompagnement par les soignants est renforcé pour tous les résidents souffrant de troubles cognitifs afin de diminuer leur agitation, la déambulation et l'impact sur les autres résidents.

Le centre de compétences de psychogériatrie assure le suivi des résidents, en collaboration avec leur médecin traitant. Ce centre intervient également dans la supervision des soins et en soutien au personnel. Pour les autres décisions, les proches, la personne de référence, le représentant thérapeutique ou le curateur représentent et défendent vos intérêts. Ils sont partie prenante des décisions

tout au long du séjour, et plus particulièrement lors des décisions d'hospitalisation ou de fin de vie.

Soins palliatifs

Les soins palliatifs sont des actes et des accompagnements qui interviennent pour soulager et aider à bien vivre les derniers temps de la vie. En collaboration avec le médecin traitant, le résident et son entourage, l'équipe de l'institution prodigue des soins thérapeutiques et palliatifs. Ces derniers consistent en un accompagnement qui se traduit par le respect de la vie et des intentions personnalisées.

L'équipe pluridisciplinaire intensifie sa présence auprès de la personne en fin de vie. L'équipe mobile de soins palliatifs de l'Hôpital du Valais apporte son soutien pour les situations particulières et intervient dans la formation du personnel. Le médecin traitant est impliqué afin d'ajuster la médication nécessaire au traitement des symptômes et en particulier ceux liés à la douleur et à l'angoisse.

Afin de respecter au mieux votre intégrité, l'institution vous encourage à élaborer des directives anticipées et à définir une personne de confiance pour vous représenter.

Autodétermination

Nous mettons tout en œuvre afin de privilégier vos choix et préserver votre droit à l'autodétermination. En l'absence d'une représentation confirmée et sans votre accord, nous n'informerons pas vos proches. Dans une situation d'incapacité de discernement et sans représentation nommée, la Fondation appliquera les principes indiqués par la loi sur la protection de l'adulte et de l'enfant.

Médecin

Le libre choix du médecin est un droit fondamental. Vous conservez la relation avec votre médecin traitant pour autant que celui-ci accepte de se déplacer pour les visites. La demande de transfert de votre dossier médical vers un médecin local est organisée par vos soins. L'ensemble de l'activité des soins est supervisé par notre médecin répondant.

Pharmacie

Vous pouvez choisir votre pharmacie pour autant qu'elle livre les médicaments directement. Nous collaborons avec la plupart des pharmacies de la Ville.

Séjour à l'hôpital

En cas d'hospitalisation, l'établissement vous garantit votre place au sein de l'institution pour autant que vous satisfassiez aux critères de non-exclusion (cf. résiliation pour justes motifs dans le contrat de pension).

Contact avec les services

Tous les cadres sont joignables durant leurs heures de travail. Nous répondons au numéro de téléphone principal 24h/24h et 365 jours par an.

Consommation d'alcool

Nous nous efforçons de maintenir un environnement basé sur vos habitudes de vie, c'est pourquoi nous autorisons la consommation d'alcool dans l'établissement dans une mesure compatible avec l'accompagnement, les soins et la cohabitation paisible.

Services hôteliers

Restauration

L'alimentation est une source importante de bien-être et de plaisir. Elle constitue un moment central durant votre journée. L'offre prend en compte vos besoins, et nos équipes de la cuisine veillent à proposer des repas traditionnels variés et équilibrés correspondant à vos habitudes. Nous privilégions les produits frais, locaux et de saison et participons au label « Cuisinons notre région » proposé par le Service de l'agriculture du Canton du Valais.

Les repas sont servis à 12h00 et à 18h00. La composition des plats et des textures permet d'équilibrer le régime alimentaire de chaque personne tout en privilégiant les cinq sens. L'emplacement du repas est défini par l'équipe soignante en équilibre entre votre souhait et votre degré d'autonomie. Vos préférences et les particularités de votre régime alimentaire sont consignées afin de les respecter au quotidien.

Cafétéria

À la cafétéria, une grande offre de snacks est proposée tout au long de la journée. Ouvert tous les jours et géré par une équipe professionnelle, cet espace représente le cœur de notre établissement. Il favorise la rencontre et le lien social.

Repas des visites

Vous avez la possibilité de recevoir des invités pour un repas à la cafétéria. Pour faciliter l'organisation, vous pouvez vous inscrire la veille ou le vendredi au plus tard pour les repas du week-end en contactant le guichet d'accueil avant 17h00. Les places sont limitées.

Repas à l'extérieur

Vous pouvez prendre votre repas à l'extérieur. Nous vous remercions alors de nous en avertir le jour précédent afin de faciliter l'organisation des services.

Intendance

Le département d'intendance regroupe les services de nettoyage, de buanderie, de jardinerie et de conciergerie. Il met en place des systèmes et des méthodes de travail permettant d'obtenir des prestations de qualité, proches de vos besoins et comprises dans le prix de pension. Le ménage quotidien des chambres et des espaces de vie est assuré par nos services.

Vêtements

Vous disposez d'une armoire murale pour y installer vos effets personnels. Le linge personnel est lavé et repassé par l'établissement dans un délai variant de 3 à 4 jours. Les travaux de couture et le traitement particulier du linge font l'objet d'une facturation supplémentaire selon la liste des tarifs en vigueur. Il vous appartient, ou à votre représentant, de vous occuper de l'achat des vêtements. Les nouveaux habits doivent être apportés à l'intendante ou à la réception afin que nous puissions les identifier. Le prix de pension ne comprend pas le traitement du linge délicat et le nettoyage à sec.

Courrier des résidents

Le courrier reçu avec votre adresse est transmis dans votre chambre. L'établissement ne fait pas de redirection du courrier vers une adresse externe. Vous avez la responsabilité de modifier votre adresse auprès de vos prestataires et de vos proches.

Ouverture du secrétariat

Le secrétariat est ouvert en semaine selon les horaires transmis en annexe. Le secrétariat est fermé durant les jours fériés.

Financement d'un EMS

Tous les établissements de type EMS sont financés selon les mêmes directives et supervisés par le Service cantonal de la santé publique. Le prix de pension varie en fonction du projet institutionnel de chaque établissement, de son histoire ou de subventions publiques non obligatoires. Les prestations de base obligatoires sont décrites dans les directives cantonales que vous pouvez consulter sur le site du Service cantonal de la santé publique : www.vs.ch.

Facturation mensuelle

L'établissement établit une facture mensuelle payable à réception indiquant le prix de la pension, les dépenses personnelles et, le cas échéant, l'allocation d'impotence et l'éventuelle participation aux coûts des soins.

Les prestations complémentaires versées en début de mois servent à s'acquitter des factures du mois en cours.

Tout retard est passible d'un intérêt. Il ne peut pas être prélevé si le résident est dans l'attente de prestations d'aides individuelles des régimes sociaux (prestations complémentaires AVS/AI). Durant cette attente, le résident, et/ou son représentant, s'engage, dans la mesure de ses moyens, à régler la facture.

Le paiement est effectué de préférence par virement bancaire.

Avance

Afin de garantir l'exécution de vos obligations envers l'établissement découlant du présent contrat, un montant minimum de CHF 4000.- est à verser à titre d'avance. Ce montant sera déduit de la dernière facture et le solde éventuel restitué.

Le prix de pension

L'autorité cantonale approuve le prix de pension qui comprend les prestations liées à l'hôtellerie, l'animation, l'administration ainsi que l'utilisation de la chambre et des locaux communs avec les charges annualisées, les trois repas principaux et les collations servies à l'étage, l'entretien courant du linge de maison et de la literie, les activités d'animation et d'encadrement, les produits et le matériel d'hygiène de base, les moyens auxiliaires

de base et l'accès au réseau télévisé local. Aucun rabais n'est accordé en raison de l'utilisation partielle des prestations.

Ne sont pas compris dans la prestation de pension :
Les prestations médicales, les primes d'assurance-maladie ou toutes les participations aux coûts facturées par les caisses maladies, le téléphone, Internet dans la chambre, taxi, transports, l'intervention du service technique, ambulance, honoraires du médecin, dentiste, ophtalmologue, orthophoniste, acousticien, médicaments et frais d'approvisionnement, physiothérapeute, ergothérapeute, examens complémentaires ordonnés par le médecin, examens de laboratoire, moyens auxiliaires spécifiques, coiffeur, manucure, pédicure, podologue, nettoyage à sec des vêtements, travaux de couture, assurance vol d'objet, assurance perte d'objet, consommations à la cafétéria, cigarettes, cosmétiques personnels, prestations demandées au service de maison ou au service technique, piles, argent de poche, achats alimentaires particuliers demandés par les résidents.

La prestation de soins

L'accompagnement en soins est financé par votre caisse maladie selon les conditions de la LAMAL, par le canton du Valais et la commune de domicile avant l'entrée dans l'établissement. Ces partenaires versent une participation journalière calculée selon la catégorie de besoin en soins de chaque personne. La somme perçue varie de CHF 16.- à CHF 231.35 par jour (2020) pour 24h de soins.

Rente pour impotence

La rente d'impotence accordée est facturée par l'établissement au sens de la législation AVS/AI/LAA en sus du prix de pension et selon les dispositions en vigueur, notamment l'article 20 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants. L'allocation pour impotence revient de droit au prestataire qui supplée aux actes de la vie quotidienne en plus du prix de pension, dans ce cas à la Fondation.

Frais d'admission

Ils peuvent être facturés en fonction des prestations d'entrée. Ils sont liés au marquage du linge, à l'installation d'un téléphone ou pour différents services techniques.

Responsabilité civile

L'établissement contracte une assurance responsabilité civile pour chaque résident dès son entrée. Une participation est ajoutée mensuellement au prix de pension. La franchise est due en cas de sinistre. L'assurance ne couvre ni le vol, ni la perte ou les dommages causés aux effets personnels y compris sur les moyens auxiliaires et les prothèses auditives et dentaires. Les conditions de la police sont disponibles sur demande auprès du service administratif.

Droits aux prestations complémentaires (PC)

Le but des PC à l'AVS/AI est de couvrir les besoins vitaux des personnes bénéficiant d'une rente de l'assurance-vieillesse et survivants ou de l'assurance-invalidité. La législation en matière de PC à l'AVS/AI est régie par le droit fédéral. Le service social de ProSenectute est le partenaire idéal pour vous accompagner dans cette démarche.

Argent de poche

L'argent personnel peut être consigné auprès du guichet administratif et vous pouvez y faire des retraits réguliers durant les heures d'ouverture. Selon le cadre que vous souhaitez, nous pouvons reporter ces retraits sur la facture mensuelle. Nous vous encourageons à ne garder que de petites sommes en chambre pour éviter les situations de vol ou de perte.

La rétrocession des repas en cas d'absence

En cas d'absence (hospitalisation, vacances, etc.), un montant par jour est déduit du prix de pension. Toutefois, les trois premiers jours d'absence sont facturés normalement (prix plein). La réduction intervient à partir du quatrième jour. Les jours de départ et de retour valent comme jours d'absence.

Dons à la Fondation

Les dons en faveur de la Fondation Castel Notre-Dame sont possibles et bienvenus. Ils alimentent les fonds de solidarité ou les fonds pour des prestations non couvertes, l'innovation et les projets pilotes.

Achats individuels

L'établissement peut faire des achats individuels demandés par les résidents. Ce service n'est pas compris dans le prix de pension et fait l'objet d'une facturation supplémentaire selon la liste des tarifs en vigueur.

Fumée

L'établissement est sans fumée. Il est interdit de fumer dans les chambres et dans l'ensemble des lieux communs. Les interventions liées au non-respect de cette règle seront à votre charge, y compris celles des services du feu en cas de déclenchement d'alarme.

Coiffure

Le salon de coiffure est ouvert le mercredi et le vendredi. Des prix accessibles sont proposés pour favoriser l'accès à la prestation. La prestation n'est pas comprise dans le prix de pension.

Pieds et ongles

Les soins des pieds et des ongles sont dispensés couramment par l'équipe soignante qui peut faire appel à un podologue pour des soins spécifiques. La prestation de tiers n'est pas comprise dans le prix de pension.

Inventaire

L'inventaire de vos affaires personnelles n'est pas réalisé systématiquement à l'entrée.

Télévision, radio et Internet

Vous pouvez vous connecter au réseau local de télévision. L'établissement ne fournit pas le téléviseur. Les interventions régulières du service technique sont facturées selon le tarif horaire en vigueur. L'installation et les réglages initiaux sont compris dans le prix de pension. À ce jour, nous n'avons pas la possibilité de délivrer un signal internet dans la chambre.

Service technique

Les interventions sont soumises à des frais selon la nature et le temps consacré à la demande. Le prix horaire de l'intervention est fixé dans la liste des tarifs en vigueur.

Moyens auxiliaires

L'établissement fournit des accessoires comme des chaises roulantes de base, des cannes et des déambulateurs. Les accessoires supplémentaires ou les moyens auxiliaires spécifiques ne sont pas compris dans le prix de pension.

Produits d'hygiène corporelle

L'établissement fournit des produits de base pour l'hygiène du corps. Vous pouvez utiliser vos propres produits et maintenir vos habitudes par des achats individuels.

Exonération de la redevance radio et tv

Les homes pour personnes âgées et les établissements médico-sociaux sont considérés comme des ménages collectifs. Nous payons la redevance des ménages collectifs pour nos résidents.

Clef de la chambre

Vous pouvez demander une clef pour fermer votre chambre et ainsi éviter les visites inopportunes. Pour des raisons de sécurité, le personnel a accès à toutes les chambres en tout temps.

Téléphone

Vous pouvez demander une ligne téléphonique dans votre chambre. Cette prestation fait l'objet d'une facturation supplémentaire selon la liste des tarifs en vigueur. Avec l'accord des opérateurs (Swisscom et Sinergy), vous pouvez demander le portage de votre numéro afin de le conserver. Cette demande fait l'objet de frais supplémentaires. Par défaut, les communications à l'étranger et vers les numéros de services payants sont bloquées.

Liberté et limites d'un lieu de soin ouvert

Nous considérons que la liberté est une disposition fondamentale des droits humains et le point central de la dignité humaine. Cependant, cette liberté comporte des risques et ne peut pas s'appliquer à l'ensemble des personnes. Elle peut aussi évoluer et se modifier dans le temps. Selon l'évolution de votre santé et à la suite d'une évaluation établie en réseau avec votre famille et les médecins, l'établissement se réserve le droit de mettre un terme au contrat de pension si ces risques devaient être trop importants pour votre santé, votre sécurité ou celle des autres. En séjournant dans notre établissement, vous et vos proches acceptez les risques liés à un lieu ouvert.

Droit à l'image

Vous gardez votre droit à l'image. L'établissement sollicite votre autorisation pour l'utiliser et la diffuser. Le droit à l'image peut être révoqué en tout temps et sur demande à la direction pour les prochaines publications.

Dons et cadeaux aux collaborateurs

Nous remercions les personnes qui portent des gestes attentionnés envers les équipes et les services. Nous vous informons cependant que les collaborateurs n'ont pas le droit d'accepter des cadeaux ou des avantages en particulier sous forme d'argent. Toutefois, si vous souhaitez soutenir notre Fondation, vous pouvez vous adresser au guichet d'accueil ou à la direction.

Vol

La Fondation Castel Notre-Dame décline toute responsabilité en cas de vol. L'assurance responsabilité civile ne couvre pas ce dommage. Vous êtes libre de contracter une assurance personnelle. En cas de vol, nous vous remercions d'informer la direction afin que nous puissions agir par regroupement. Aucune participation ou dédommagement ne pourra être demandé.

Perte d'objets personnels

La Fondation Castel Notre-Dame ne saurait être tenue pour responsable et aucune participation ne pourra être demandée en cas de perte ou de vol d'objets personnels, de prothèses, de moyens auxiliaires, de vêtements ou de documents personnels.

Transports individuels

L'établissement ne fait pas de transport individuel. Dans certaines situations, nous pouvons faire appel à un transporteur spécialisé privé ou bénévole, en particulier pour les visites médicales. Dans la mesure du possible, les transports sont organisés par les proches. Sans solution, l'établissement organisera le transport selon les tarifs en vigueur ou ceux du prestataire mandaté.

Visites médicales hors établissement

L'établissement n'accompagne pas les transports individuels pour les visites médicales qui restent de la responsabilité des proches. Pour le déplacement, le point sur les transports individuels s'applique.

Animaux de compagnie

Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés à séjourner dans l'établissement pour des raisons d'hygiène et de cohabitation. Ils sont tolérés lors des visites dans le respect des habitudes de chacun.

Armes à feu, engins pyrotechniques

Pour des raisons évidentes de sécurité, il est strictement interdit de garder en chambre des armes à feu ou des engins pyrotechniques. La Fondation se réserve le droit de procéder à des contrôles.

Dispositions finales

La Fondation Castel Notre-Dame se réserve le droit de modifier le présent document. Toute question non prévue ou d'éventuelles dérogations sont du ressort de la direction.

Par la signature du contrat, le résident accepte le présent manuel d'organisation et reconnaît avoir pris connaissance des diverses dispositions.

Notes :

Fondation Castel Notre-Dame
info@fondationcastel.ch
027 720 46 00
Rue des Artifices 14
1920 Martigny